Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260220-DELIB_2026_006B-DE

AN OSPITAL L'HÔPITAL CAMFROUT Arook atao

DELIBERATION 2026_006

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2026

Le vingt février deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur LÉON Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil : 13 février 2026

Présents	Votants
12	15

Présents : M. LÉON Jean-Jacques, Mme LE ROY Christine, M. LE GOFF Philippe, Mme GOHEL Colette, M. SALAÜN Philippe, M. HAREL Jean-Claude, M. WICHORSKI Alain, Mme KERHOAS Véronique, M. CADIOU Julien, M. LOIRE Guy Mme DUVAL Anaïs, M. LE GUÉDÈS Jean-François,

Absents avec procuration : M. BEN YAHMED Faouzi (procuration à C. LE ROY), Mme MUSELLEC Catherine (procuration à G. LOIRE), Mme PLÉVEN Béatrice (procuration à A. DUVAL)

Absents : Mme LE DOARÉ Gwenn, M. FÉREC Laurent, Mme DEMARET Nathalie, Mme DRÉAU Brigitte

Secrétaire de séance : Jean-Claude HAREL

Objet : Convention Enseignement bilingue français breton sur le Pays de Daoulas

Préambule

Pour répondre à la demande de scolarisation bilingue français – breton, les maires des communes de Daoulas, Dirinon, Irvillac, L'Hôpital Camfrout, Logonna Daoulas, Loperhet, Saint Eloy et Saint Urbain, en accord avec l'Education Nationale et en concertation avec le Conseil Départemental, ont engagé une réflexion sur ce sujet dès janvier 2005.

A l'été 2005, les conseils municipaux des communes du Pays de Daoulas ont délibéré sur une convention de partenariat pour l'organisation de la filière de scolarisation bilingue français breton dans l'enseignement public.

Après une étude de faisabilité de la SAFI, il a été décidé, sur proposition de l'Education Nationale et à la demande des parents, de compléter le dispositif déjà existant à Loperhet par l'organisation d'une section maternelle à Daoulas.

La convention arrivant à échéance le 31/12/2022, il y a lieu de signer une nouvelle convention. Cette nouvelle convention est signée pour 5 ans soit du 01/01/2026 au 31/12/2030.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260220-DELIB_2026_006B-DE

Ainsi, la scolarisation bilingue du Pays de Daoulas s'organise comme suit :

- une section maternelle à Daoulas,
- une section maternelle et élémentaire à Loperhet,

Par ailleurs, la convention prévoit la prise en compte des frais réels de fonctionnement pour les classes maternelles bilingues.

Votes pour	**15**
Votes contre	**0**
Abstentions	**0**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Approuve** le projet de convention Enseignement bilingue français breton sur le Pays de Daoulas du 01/01/2026 au 31/12/2030.
- **Autorise** le Maire à signer la convention, ses annexes et avenants.

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 23/02/2026*

-

Jean-Claude HAREL, Secrétaire de séance	Jean-Jacques LÉON, Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT